



ORGANISATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE  
INTERNATIONAL ORGANIZATION OF ECONOMIC DEVELOPMENT

**OIDE - IOED**



ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE DE DROIT PUBLIC  
INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATION OF PUBLIC LAW



*ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE DE DROIT PUBLIC (OIG)*  
*Art.2, paragraphe (I), Conv. du 23 Mai 1969 reconnue par les Nations Unies*  
*(Art. 1, Section (J) article 57 & 63 de la charte des Nations Unies*  
*Conv. du 21 Novembre 1947, Res 179),*

## Mission permanente de l'OIDE auprès des États

**N° ID : Agrément**

UNITÉ MONÉTAIRE INTERNATIONALE DE  
DÉDOUANEMENT SPÉCIAL DES DEVICES  
CODE:OIDE/IOED/2021/ICJ/EUROP  
Réseau Universel de Certification  
et de Notation de Confiance

**N° ID : AGREMENT**

Ref:ICJ/OIDE/FMDG-LKL

**<https://www.icj-icc.org>**

Une fois connecté,

**[UTRCN.CONNECT.ICJGLOBAL](https://www.icj-icc.org)**

[Cliquez](#)

Sur le lien ci-dessous :

[Official Departments](#)

**UNTCN-CONNECT**

**L'OIDE est une organisation financière mondiale  
au service de tous les pays**

*Bureau du siège social de l'OIDE*  
*Abidjan, Rep. Cote d'Ivoire*  
*Avenue Lamblin, Tour NSIA BANK*  
*Tel (225) 01 01 27 62 62*  
*Fax (225) 27 20 31 25 71*  
*Site web: <http://www.ioed-gouv.org>*  
*E-mail : [info@ioed-gouv.org](mailto:info@ioed-gouv.org)*



Site Web: [www.ioed-gouv.org](http://www.ioed-gouv.org), e-mail: [info@ioed-gouv.org](mailto:info@ioed-gouv.org)

**Organisation intergouvernementale de droit public (OI),**

Voir les copies des ACCORDS DE SIÈGE conclus avec plusieurs pays souverains à  
l'adresse suivante: <http://www.ioed-gouv.org/BOOK/SIEGE/mobile/index.htmlp=9>



ORGANISATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE  
INTERNATIONAL ORGANIZATION OF ECONOMIC DEVELOPMENT

**OIDE - IOED**



ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE DE DROIT PUBLIC  
INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATION OF PUBLIC LAW



*ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE DE DROIT PUBLIC (OIG)*  
Art.2, paragraphe (I), Conv. du 23 Mai 1969 reconnue par les Nations Unies  
(Art. 1, Section (J) article 57 & 63 de la charte des Nations Unies  
Conv. du 21 Novembre 1947, Res 179),

- ***Prédire efficacement vos rendements***
  - ***Vous aider à identifier les opportunités***
  - ***Assurer votre protection au plan national et international***
  - ***Accès à tous les privilèges et aux immunités accordées à l'OIDE par les États***
- ***Franchissez maintenant une nouvelle étape dans votre carrière d'investisseur privé uniquement, grâce à ce merveilleux contrat C.I.P.P et accélérez le processus de vos rendements par des placements privilège offerts par l'OIDE.***



Site Web: [www.ioed-gouv.org](http://www.ioed-gouv.org), e-mail: [info@ioed-gouv.org](mailto:info@ioed-gouv.org)

***Organisation intergouvernementale de droit public (OI)***,

Voir les copies des ACCORDS DE SIÈGE conclus avec plusieurs pays souverains à l'adresse suivante: <http://www.ioed-gouv.org/BOOK/SIEGE/mobile/index.html#9>



ORGANISATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE  
INTERNATIONAL ORGANIZATION OF ECONOMIC DEVELOPMENT

**OIDE - IOED**



ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE DE DROIT PUBLIC  
INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATION OF PUBLIC LAW



**ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE DE DROIT PUBLIC (OIG)**  
Art.2, paragraphe (I), Conv. du 23 Mai 1969 reconnue par les Nations Unies  
(Art. 1, Section (J) article 57 & 63 de la charte des Nations Unies  
Conv. du 21 Novembre 1947, Res 179),

## Le Haut Bureau du Président Exécutif mondial

KOFFI LAOURE LOUIS

Paris le 20 /08/2021

**Dossier : N°00499**

**Objet : CONTRAT D'INVESTISSEMENT PRIVÉ PARTICULIER (C.I.P.P)**

À l'attention de .....

Cher(e) Monsieur/ Madame,

L'Organisation Internationale de développement Économique (OIDE), saisit cette heureuse occasion pour vous renouveler sa confiance et ses compliments pour avoir souscrit au " **STATUT D'AGENT FINANCIER** " à son service.

Vous trouverez joint en annexe à la présente, les informations générales mettant en lumière le fondement juridique du " **STATUT PARTICULIER ET EXTRATERRITORIAL** " de l'OIDE Organisation Intergouvernementale de droit public (OIG), formellement reconnue par les États et par les Nations Unies.

Nous vous adressons par cette même occasion, toutes les informations détaillées relatives au **Contrat d'Investissement Privé et Particulier (C.I.P.P)**, dont la signature par l'OIDE et par votre structure, vous permettra désormais de répondre à tous vos besoins de placements privés, sécurisés et privilégiés.

Par la présente, nous vous informons que tout fond qui intervient sous l'égide de l'OIDE, est réputé d'utilité publique et bénéficie d'exemption fiscale garantie par les traités internationaux, ce qui signifie, que l'OIDE bénéficie d'une garantie internationale des traités, pour ses activités d'investissement à travers le monde, de facilités financières et fiscales pour tous ses investissements et qu'elle peut offrir de nombreux services financiers et fiscaux à tous les investisseurs qui s'engagent pour son compte.

Cela signifie qu'en souscrivant au statut d'Agent Financier au service de l'OIDE, vous n'êtes plus candidat à un exil fiscal qui vous oblige en règle générale à vous délocaliser dans d'autres régions du monde pour pouvoir faire des profits, car avec l'OIDE, les impôts sont supprimés sur le champ et vos profits sont multipliés, vos intérêts vitaux sont hyper protégés mondialement aussi bien pour vous-mêmes que pour les membres de votre famille et pour les personnes qui sont à votre charge. Vous bénéficiez également de toutes les facilités prévues par les traités internationaux qui encadrent les activités de l'OIDE.

**L'OIDE, est une organisation financière mondiale au service de tous les pays**, elle est cofinancée à la fois par des sources institutionnelles, regroupant les principaux bailleurs de fonds du système bancaire et monétaire international, notamment : - l'Unité monétaire internationale de dédouanement spécial des devises (**UNTCN-CONNECT**), qui participe à ses opérations, que vous pouvez consulter sur le lien suivant : <https://www.icj-icc.org> ,et accéder aux différents organismes financiers de l'unité monétaire en **cliquant** sur **OFFICIAL DEPARTMENTS**.



Site Web: [www.ioed-gouv.org](http://www.ioed-gouv.org), e-mail: [info@ioed-gouv.org](mailto:info@ioed-gouv.org)

**Organisation intergouvernementale de droit public (OI)**,

Voir les copies des ACCORDS DE SIÈGE conclus avec plusieurs pays souverains à l'adresse suivante: <http://www.ioed-gouv.org/BOOK/SIEGE/mobile/index.htmlp=9>



ORGANISATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE  
INTERNATIONAL ORGANIZATION OF ECONOMIC DEVELOPMENT

**OIDE - IOED**



ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE DE DROIT PUBLIC  
INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATION OF PUBLIC LAW



**ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE DE DROIT PUBLIC (OIG)**

Art.2, paragraphe (I), Conv. du 23 Mai 1969 reconnue par les Nations Unies  
(Art. 1, Section (J) article 57 & 63 de la charte des Nations Unies  
Conv. du 21 Novembre 1947, Res 179),

L'Unité monétaire internationale de dédouanement spécial des devises (**UNTCN-CONNECT**) participe au budget de fonctionnement de l'OIDE et met à sa disposition tous les fonds nécessaires pour ses différents investissements et pour le financement des projets de développement prioritaire des États africains, européens, asiatiques et sud-américains tel que consigné dans l'accord.

L'OIDE, est financée également par des fonds de coopération et par des sources privées par la signature D'ACCORDS D'INVESTISSEMENTS PRIVÉS PARTICULIERS (C.I.P.P) qui mettent leurs sources privées à la disposition de l'OIDE, de ses États membres coopérants et à la disposition du programme des Nations Unies affecté à l'OIDE.

La signature du contrat C.I.P.P, demeure un moyen efficace qui vous permet d'améliorer la rentabilité et la productivité de vos affaires en vous concentrant sur vos activités et d'évaluer votre performance et y apporter une amélioration constante. Le **contrat C.I.P.P** permet à l'OIDE de vous assister et de vous aider à établir des prévisions pour votre avenir, ainsi que des plans marketing particulièrement efficaces et un tableau de bord personnalisé pour vos affaires, y compris pour vos entreprises et vos différents investissements.

Vous recevrez également des Conseils adéquats des **experts du système des Nations Unies** pour la réussite de votre entreprise d'investissement, pour vos placements, vos rendements et sur les frais d'entrée, les frais de gestion et d'arbitrage inhérents à vos investissements versés à l'OIDE.

Vous pouvez tester la possibilité d'un contrat d'investissement privé particulier sur dix (10) ans renouvelable.

Nous vous invitons à tester les services d'investissements de l'OIDE et la possibilité pour votre entreprise de réaliser des profits des plus élevés en un temps record.

Sachez également qu'étant sous **contrat C.I.P.P**, toute tentative de vous maintenir sous l'autorité de l'État dont vous dépendiez autrefois sera vouée à l'échec quelque soit le degré de juridiction auquel vous aurez à faire.

Le présent merveilleux contrat d'investissement privé particulier (C.I.P.P), met à votre disposition plusieurs avantages, dont nous vous énumérons quelques éléments ci-après :

- Les taxes les plus basses du marché pouvant s'étendre jusqu'à la taxe zéro ;
- Des solutions d'investissement aux qualités éprouvées sur de longues années en termes de réponse économique à offrir au marché ;
- La possibilité pour vous de réaliser d'importantes affaires en un temps record ;
- Un meilleur rendement obtenu en supprimant tous vos taxes d'impôts liés à vos activités d'investissement pour la période convenue couverte par le contrat C.I.P.P qui vous lie à l'OIDE

Ainsi, vous aurez un meilleur accès aux nombreux avantages offerts par l'OIDE, une haute protection internationale pour vous et pour les membres de votre famille ainsi y compris les personnes à votre charge. L'OIDE déploie au total une protection internationale accrue au profit de tout investisseur et tout partenaire technique qui agit pour son compte en mettant à leurs dispositions des **titres officiels** qui permettent, d'assurer leur protection à l'échelle internationale, à savoir :



Site Web: [www.ioed-gouv.org](http://www.ioed-gouv.org), e-mail: [info@ioed-gouv.org](mailto:info@ioed-gouv.org)

**Organisation intergouvernementale de droit public (OI)**,

Voir les copies des ACCORDS DE SIÈGE conclus avec plusieurs pays souverains à l'adresse suivante: <http://www.ioed-gouv.org/BOOK/SIEGE/mobile/index.htmlp=9>



ORGANISATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE  
INTERNATIONAL ORGANIZATION OF ECONOMIC DEVELOPMENT

**OIDE - IOED**

ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE DE DROIT PUBLIC  
INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATION OF PUBLIC LAW



**ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE DE DROIT PUBLIC (OIG)**  
Art.2, paragraphe (I), Conv. du 23 Mai 1969 reconnue par les Nations Unies  
(Art. 1, Section (J) article 57 & 63 de la charte des Nations Unies  
Conv. du 21 Novembre 1947, Res 179),

- La carte d'identité diplomatique
- la carte consulaire
- le LAISSEZ PASSER
- le Certificat de membre de famille

**Les conditions générales pré-requises pour conclure un contrat d'investissement privé particulier (C.I.P.P), avec l'OIDE, sont les suivantes :**

- 1- **Le zéro frais d'entrée étant exclu du contrat C.I.P.P**, l'investisseur porté candidat au Statut d'agent Financier au Service de l'OIDE, est tenu de s'acquitter des frais d'entrée de **0,5 à 3 %** du volume total des investissements convenus dans le contrat soumis à la gestion de l'OIDE, pour la période couverte par le contrat ; Ces frais sont prélevés en tant que frais d'enregistrement du Contrat.
- 2- **Les frais de gestion administrative et technique du contrat C.I.P.P**, seront facturés entre 10 à 15 % du montant total déclaré par l'investisseur dans le contrat convenu de commun accord entre les parties contractantes de la co-entreprise affecté à l'OIDE pour assurer ses dépenses courantes et pour le financement de ses projets et ceux des Nations Unies qui lui ont été confiés.
- 3- Les frais d'arbitrage compris entre 0,5 % et 1 % sont également prélevés à l'Agent Financier au service de l'OIDE, pour assurer la couverture des frais d'arbitrage en cas de litige soumis par convention entre les parties contractantes à un ou plusieurs arbitres qui rendent une décision contraignante s'agissant de litiges futurs découlant du contrat C.I.P.P, les parties contractantes ayant inséré une clause d'**arbitrage** dans la présente faisant partie intégrante du contrat C.I.P.P.

L'acceptation par tout investisseur, candidat à la fonction d'Agent financier au service de l'OIDE, des conditions générales ci-dessus établies, autorisera la signature du présent contrat C.I.P.P.

Vous pouvez tester la possibilité d'un contrat d'investissement privé particulier sur dix (10) ans renouvelable.

Veuillez agréer Monsieur/ Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

**NB** ; Toutes les annexes ainsi que la copie de la présente lettre font parties intégrantes du contrat C.I.P.P

**Annexes :**

- Notice Générale relative a l'OIDE
- Contrat CIPP
- La présente lettre

Pour l'OIDE-IOED  
**S.E. KOFFI LAOURE LOUIS**  
**PRÉSIDENT EXÉCUTIF MONDIAL**



Site Web: [www.ioed-gouv.org](http://www.ioed-gouv.org), e-mail: [info@ioed-gouv.org](mailto:info@ioed-gouv.org)

**Organisation intergouvernementale de droit public (OI)**,

Voir les copies des ACCORDS DE SIÈGE conclus avec plusieurs pays souverains à l'adresse suivante: <http://www.ioed-gouv.org/BOOK/SIEGE/mobile/index.htmlp=9>